

Nouvel assureur pour le régime d'assurance collective Tout ce que vous devez savoir pour une transition harmonieuse!



À compter du 1^{er} novembre 2024, le régime d'assurance collective de l'AACOCQ sera souscrit auprès de Desjardins Assurances.

Même si nous changeons de partenaire, notre régime reste le même.

Vous trouverez dans ce guide tous les renseignements importants pour une transition harmonieuse ainsi que les actions que vous aurez à poser prochainement.

Directives pour la *transition*

Transfert des données de Croix Bleue Medavie vers Desjardins Assurances	2
Faire des réclamations	3
Si vous êtes en congé autorisé lors de la transition	4
Le PAEF et la télémédecine avec Dialogue (selon l'employeur)	4
Prochaines étapes – Quoi faire à compter du 1 ^{er} novembre 2024	5
Des questions? Voici qui contacter!	7

Transfert automatique des données de Croix Bleue Medavie vers Desjardins Assurances

Renseignements sur les personnes à votre charge et type de protection

Les renseignements sur les personnes à votre charge seront transférés à Desjardins Assurances et votre type de protection (individuelle, couple, monoparentale, familiale ou exemption) demeurera le même.

Autorisations de médicaments

Si vous aviez reçu des autorisations pour des médicaments avant le 1^{er} novembre 2024, celles-ci seront automatiquement reconduites pour 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2024 (six mois pour les médicaments biologiques). Desjardins Assurances vous enverra une lettre pour vous informer de la marche à suivre pour les renouveler.

Maximums annuels

Pour les soins médicaux, les soins de la vue et les soins dentaires, tout remboursement reçu d'ici le 1^{er} novembre 2024 sera transféré à Desjardins Assurances et pris en compte dans l'atteinte du maximum annuel (maximum par 24 mois pour les soins de la vue). Tous les maximums seront remis à zéro en date du 1^{er} janvier 2025.

Accès à votre compte Croix Bleue Medavie

Jusqu'à quand aurai-je accès à mon historique de réclamations?

Vous aurez accès au [Centre de l'adhérent de Croix Bleue Medavie](#) jusqu'au **31 octobre 2024** pour consulter et sauvegarder, au besoin, votre historique de réclamations.

Après cette date, votre accès ne sera plus autorisé et vous devrez communiquer directement avec le service à la clientèle de Croix Bleue Medavie pour toute question.

Faire des *réclamations*

	Frais engagés d'ici le 31 octobre 2024 à réclamer auprès de...	Frais engagés dès le 1 ^{er} novembre 2024 à réclamer auprès de...
Assureur	Croix Bleue Medavie	Desjardins Assurances*
Dates limites	Vous aurez jusqu'au 31 janvier 2025 pour faire vos demandes de règlement. Vous pouvez les faire en ligne jusqu'au 31 octobre 2024 . Après cette date, elles devront être soumises par la poste.	Faites vos réclamations au fur et à mesure. Vous contribuerez au bon déroulement du processus de remboursement et augmenterez vos chances de recevoir votre argent plus rapidement.
Site sécurisé	Ouvrez une session sur le Centre de l'adhérent de Croix Bleue Medavie et suivez les étapes habituelles.	Ouvrez une session , cliquez sur Faire une réclamation , puis sur Réclamation en ligne . Remplissez les champs demandés et suivez les étapes indiquées, puis cliquez sur Soumettre .
Par la poste	Téléchargez les formulaires de demande de règlement sur le Centre de l'adhérent de Croix Bleue Medavie .	Ouvrez une session , cliquez sur Faire une réclamation , puis sur Formulaires de réclamation . Remplissez et signez le formulaire choisi, puis acheminez-le avec vos reçus originaux à l'adresse indiquée.
Appli mobile	Utilisez l'application mobile Croix Bleue Mobile .	Téléchargez l'appli mobile Omni sur l' App Store ou Google Play . Ouvrez une session, puis cliquez sur Faire une réclamation .
Coordonnées	Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h au 1 888 588-1212	Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h au 1 800 463-7843 ou à l'adresse servicecollectif@dsf.ca

* Certaines pratiques administratives peuvent différer d'un assureur à l'autre et cela pourrait avoir une incidence sur vos remboursements. Par exemple, Desjardins Assurances pourrait vous demander des renseignements différents de ceux exigés par Croix Bleue Medavie pour traiter une réclamation. Les frais raisonnables et coutumiers pourraient aussi être différents.



N'attendez pas le 31 janvier 2025!

En faisant vos demandes de règlement au fur et à mesure, vous contribuez au bon déroulement du processus de remboursement et augmentez vos chances de recevoir votre argent plus rapidement.

Si vous êtes en *congé autorisé* lors de la transition

Invalidité	<p>Aucun changement ne sera apporté à vos prestations d'invalidité. Les versements continueront aussi longtemps que vous répondrez à la définition du terme « invalidité ».</p> <p>Toutefois, si vous ou les personnes à votre charge engagez des dépenses de soins médicaux et de soins dentaires à compter du 1^{er} novembre 2024, vous devrez soumettre vos réclamations pour ces frais à Desjardins Assurances.</p>
Congé de maternité, parental ou autre	<p>Si vous avez choisi de conserver vos protections pendant votre congé, celles-ci seront maintenues. Tous les frais engagés par vous ou les personnes à votre charge à compter du 1^{er} novembre 2024 devront être réclamés auprès de Desjardins Assurances.</p>

Le PAEF et la télémédecine avec *Dialogue* (si votre employeur a souscrit ces services)

Le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) et les services de télémédecine qui sont administrés actuellement par Croix Bleue Medavie seront offerts par **Dialogue dès le 1^{er} novembre 2024**. Vous verrez une différence dans l'interface que vous utiliserez, mais vous continuerez de profiter de services similaires.

Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

Ce service 100 % confidentiel vous offre en tout temps du soutien, des ressources et des outils pour que vous et les personnes à votre charge puissiez mieux faire face à divers défis professionnels ou personnels, tels que :

- Stress ou anxiété
- Difficultés au travail
- Problèmes conjugaux ou familiaux
- Problèmes financiers
- Questions juridiques
- Et bien plus!

Télémédecine

La télémédecine est une façon simple et rapide d'obtenir des consultations par vidéo avec des médecins ou du personnel infirmier spécialisé pour régler rapidement vos soucis de santé non urgents, tels que :

- Éruptions cutanées
- Rhume
- Troubles digestifs
- Arrêt du tabac
- Anxiété
- Et bien plus!

Prochaines étapes – Quoi faire à compter du 1^{er} novembre 2024

Si vous êtes couverts sous les garanties d'assurance médicaments, de soins de santé ou de soins dentaires, créez votre compte chez Desjardins Assurances.

1. Cliquez sur le bouton « **Inscrivez-vous maintenant** » à partir du [site sécurisé](#).

Desjardins Assurances Vie - Santé - Retraite

Pour nous joindre | English

Section sécurisée

Votre dossier d'assurance collective

Se connecter

Code d'utilisateur Code d'utilisateur oublié?

Mot de passe Mot de passe oublié?

Fusionnez vos codes d'utilisateur

Confirmer

C'est votre première visite?

L'inscription permet d'accéder au site sécurisé et à Omni (si ce service est inclus dans votre régime).

- Gérez plusieurs aspects de votre régime d'assurance collective.
- Faites vos réclamations en ligne rapidement et simplement.
- Accédez à votre carte de paiement virtuelle.
- Et plus encore!

Inscrivez-vous maintenant

2. Remplissez les renseignements sur votre régime.

Numéro de contrat : Q2341

Numéro de certificat : Votre numéro actuel¹

Si vous avez **déjà créé un compte** chez Desjardins Assurances pour votre régime d'épargne-retraite, assurez-vous de **cocher « Oui, utiliser mes code d'utilisateur et mot de passe existants »** au bas de la page pour lier vos comptes.

Si vous n'avez **pas de compte** pour votre régime d'épargne-retraite, assurez-vous de **cocher « Non, créer de nouveaux code d'utilisateur et mot de passe »**.

Votre compte

Êtes-vous déjà inscrit aux services en ligne de Desjardins Assurances en tant que participant à un régime d'assurance collective, à un régime d'épargne-retraite collective ou à un régime de rentes collectives?

Oui, utiliser mes code d'utilisateur et mot de passe existants.

Non, créer de nouveaux code d'utilisateur et mot de passe.

* Code d'utilisateur

* Mot de passe

Quitter **Suivant**

¹ Votre numéro de certificat actuel se trouve sur votre carte de paiement Croix Bleue Medavie.

Inscrivez-vous au dépôt direct chez Desjardins Assurances

Adhérez au dépôt direct pour accélérer le traitement de vos réclamations et recevoir vos remboursements directement dans votre compte bancaire.

Vous pouvez le faire en quelques clics à partir du site sécurisé ou de l'application mobile Omni.

Site sécurisé	Application mobile Omni
Ouvrez une session > sous Mon dossier > cliquez sur Renseignements personnels et entrez vos coordonnées bancaires	Ouvrez une session > cliquez sur la tuile Dépôt direct de l'écran d'accueil, puis entrez vos coordonnées bancaires

Téléchargez votre nouvelle carte de paiement électronique

[Ouvrez une session](#) sur le **site sécurisé de Desjardins Assurances**, rendez-vous à la section **Mon dossier** > **Carte de paiement** et cliquez sur **Imprimer une carte**, puis enregistrez-la en format PDF.

Pour un accès simple et rapide, ajoutez-la à votre portefeuille Apple à partir de l'**appli mobile Omni**.

Ouvrez une session, puis dans la section **Carte de paiement**, cliquez sur **Ajouter à Cartes d'Apple**.



Acceptée partout au Canada, la carte de paiement contient des renseignements importants comme vos numéros de contrat et de certificat ainsi que les coordonnées à utiliser en cas d'urgence médicale à l'étranger.

Elle permet aussi le remboursement instantané de vos frais de soins médicaux admissibles. Présentez-la en pharmacie et à la clinique dentaire pour **déboursier uniquement la portion** des frais de soins médicaux et dentaires **non couverte par le régime**.

Écoutez une présentation de Desjardins Assurances

Cette présentation narrée vous permettra de vous familiariser avec les nouveaux outils de l'assureur, dont l'Espace des adhérents et adhérentes et l'application mobile Omni. Vous obtiendrez également tous les détails entourant les services offerts par ce nouveau partenaire pour soutenir votre santé globale.

Cette présentation est accessible sur l'Espace des adhérents et adhérentes, dans la section **Mon dossier** > **Brochure d'assurance**.

Des questions? Voici qui contacter!

Desjardins Assurances

à compter du 1^{er} novembre 2024

- Par téléphone au 1 800 463-7843
- Par courriel à l'adresse servicecollectif@dsf.ca
- En ouvrant une session

Pour :

- Obtenir de l'aide lors de votre inscription ou pour la navigation sur l'Espace des adhérents et adhérentes
- Obtenir de l'information à propos du régime et des frais admissibles
- Faire une demande de prestations ou réclamer des frais engagés à compter du 1^{er} novembre 2024

Croix Bleue Medavie

- Par téléphone au 1 888 588-1212
- Via le Centre de l'adhérent

Pour :

- Connaître l'état d'une demande de règlement d'ici le 31 octobre 2024
- Consulter et sauvegarder l'historique de vos réclamations

Dialogue, à compter du 1^{er} novembre 2024

- Par courriel à l'adresse support@dialogue.co
- Via le Centre d'aide de Dialogue

Pour :

- Obtenir de l'aide concernant le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) ou le service de télémédecine